



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

FÉDÉRATION BÉNINOISE DE FOOTBALL

ASSOCIATION NATIONALE RÉGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° 95/038/MISAT/DC/DAI/SAAP ASSOC

## COMMISSION ELECTORALE

### **ANNONCE DE LA COMMISSION ELECTORALE DE LA FEDERATION BENINOISE DE FOOTBALL (FBF) CONTENANT APPEL A CANDIDATURE POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE GESTION DE LA LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL DU BENIN**

Il est porté à la connaissance du public sportif qu'il sera organisé le **samedi 20 juin 2026**, l'Assemblée Générale Elective pour la mise en place du Conseil de Gestion de la Ligue de Football Professionnel du Bénin (LFPB).

Dans ce cadre, la Commission Electorale de la Fédération Béninoise de Football invite, conformément aux statuts et au règlement intérieur de la LFPB, les candidats désireux de faire partie dudit Conseil, à déposer leur liste suivant la composition telle que stipulée à l'article 30 alinéa 1 des statuts de la Ligue de Football Professionnel de Bénin qui indique que :

« Le Conseil de Gestion est composé de sept (07) membres :

- Un Président ;
- Deux (02) Vice-présidents ;
- Quatre (04) membres. »

#### **I- CONDITIONS A REMPLIR**

Le candidat figurant sur une liste de candidature, pour être membre à quelque fonction que ce soit au sein du Conseil de Gestion, doit remplir les conditions cumulatives ci-après :

1. Être de nationalité béninoise uniquement pour le candidat à la fonction de Président du Conseil de Gestion ;
2. Être âgé de 35 à 70 ans ;
3. Jouir de l'ensemble de ses droits civiques ;
4. Ne pas avoir subi, au cours des cinq (05) dernières années, de condamnation pénale privative de liberté ni de sanction disciplinaire ou éthique d'au moins deux (02) ans ;

#### **II- DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature doivent comporter obligatoirement les pièces suivantes :

- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois (03) mois ;
- Un acte de naissance ;

- Un certificat de nationalité béninoise pour le candidat à la fonction de Président du Conseil de Gestion ;
- Une attestation justifiant que le candidat a une expérience d'au moins trois (03) ans dans le football en qualité de dirigeant d'un club affilié à la Fédération Béninoise de Football ;

### III- DATE LIMITE ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS

La date limite des dépôts des dossiers de candidature est fixée au **vendredi 05 Juin 2026 à 17 heures**.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés sous pli fermé contre récépissé au Secrétariat général de la Fédération Béninoise de Football.

### IV- OUVERTURE DES PLIS ET CONTROLE D'ELIGIBILITE

L'ouverture des plis aura lieu le **09 juin 2026 à 10 heures** à la salle de réunion de la Fédération Béninoise de Football, en présence des représentants des listes, et sera suivie immédiatement du contrôle d'éligibilité des candidatures.

L'absence constatée de l'une des pièces énumérées ci-dessus au dossier de candidature doit être corrigée dans les quarante-huit (48) heures après l'ouverture c'est-à-dire le mardi 11 juin 2026 à 17 heures, sous peine de rejet de la liste.

### NOTA BENE :

Conformément à l'article 5.3. du règlement intérieur, les candidats disposeront de trois (03) jours, soit du 17 juin au 19 Juin 2026 pour faire officiellement campagne et présenter leur programme au corps électoral en insistant notamment sur :

- L'organisation du championnat et autres compétitions de la LFPB ;
- Le financement des activités de la LFPB ;
- L'éradication de la violence sur les stades.

Fait à Cotonou, le 19 mai 2026



Le Président

Me Elie N VLAVONOU KPONOU